



## Impôts sur le revenu

-----  
Par capucine

Je me suis séparée de mon conjoint en mars 2016. Union libre. Je suis célibataire, j'ai eu une fille en 1972 que j'ai élevée seule. Je voudrais savoir si j'ai droit à une demi part supplémentaire cette année. Le fait que mon compagnon ne soit plus avec moi y a t il une incidence sur le montant de la taxe d'habitation puisqu'il n'y a qu'une seule personne au foyer? Merci pour votre réponse. Cordialement.